

Situation du domaine du handicap dans le canton de Fribourg : quelques points-clés

- Depuis dix ans, la **LIPPI** fait obligation aux cantons de fournir une offre adaptée en matière de prestations institutionnelles pour les personnes en situation de handicap. Le canton de Fribourg a formalisé cette obligation en adoptant un plan stratégique en 2010. Avec l'adoption des lois sur le handicap et la planification des prestations pour cinq ans, l'année 2016-2017 est une année clé pour l'avenir des institutions et de leurs prestations.
- Selon les effectifs des écoles spécialisées, **environ 90 élèves en fin de scolarité** devront intégrer des institutions dans les 3 prochaines années (55 en ateliers de production adaptée, 35 en hébergement et centres de jour). C'est une situation préoccupante, et il faut une réaction rapide et efficace de la part du canton pour s'ajuster à cette réalité.
- Et ces chiffres ne sont que des minima : en plus des élèves sortant d'école, d'autres facteurs influencent les entrées en institutions pour adultes.
 - Le **vieillessement** de la population avec handicap, tout comme l'**amélioration des techniques de traitement** des accidents graves et des maladies évolutives, induisent une demande accrue en home avec occupation et centre de jour ;
 - Les allers et retours constatés pour les **expériences d'intégration professionnelle**, ainsi que la **limitation à une année de formation** dans le domaine des CFPS, provoquent des besoins de places nouvelles en ateliers ;
 - La **croissance démographique** et de **l'immigration**, ainsi que la **mobilité**, provoquent également des besoins croissants dans tous les types d'institutions ;

→ On peut évaluer grossièrement à au minimum 10 par année le nombre de nouveaux arrivants en institutions à cause de ces facteurs, soit 30 pour 3 ans (en tenant compte des sorties d'institutions).
- On voit **qu'il faudra ouvrir au minimum 120 places** pour couvrir les besoins nouveaux ces trois prochaines années. Cela semble considérable ; mais d'un autre côté, cela ne représente qu'une faible proportion des 2000 places pour adultes existant actuellement dans le canton. Elles nécessiteraient un encadrement correspondant approximativement à 35 EPT d'éducateurs, MSP et ASE, soit 3.5 Mio de budget salaires supplémentaire progressivement sur 3 ans. Cela correspond à un peu plus de **3% du total des subventions** pour les personnes handicapées adultes. Et c'est finalement peu pour permettre de donner une place à tout le monde !
- Il n'est pas concevable que des jeunes ayant bénéficié de prestations de scolarité spécialisée se retrouvent à la rue à 18 ans ! **Tout comme on garantit une place à l'école, il faut garantir une place en institution** (ou un droit à d'autres prestations). Les personnes en situation de handicap qui ne trouvent pas de places en institutions se trouvent dans une situation difficile : soit leur scolarité est artificiellement prolongée (au frais de l'école, et alors que leur cursus est terminé), soit elles se retrouvent isolées à leur domicile, non-intégrées et à charge de leur famille. C'est souvent le cas dans de familles en situation de précarité qui cumulent les difficultés.
- Remontons un peu dans le temps : la **planification des prestations pour 2012-2016** avait déterminé la nécessité d'ouvrir 150 nouvelles places pour des personnes adultes en situation de handicap (hébergement, ateliers, centre de jour). Or, ces cinq dernières années, l'ouverture de nouvelles places s'est limitée à **environ la moitié** de ce besoin, essentiellement pour des raisons d'économies budgétaires. Il en résulte aujourd'hui un

déficit de places en institutions, une **trentaine** de personnes se trouvant en liste d'attente. Cela signifie que les besoins des personnes en situation de handicap n'ont pas été considérés avec suffisamment de sérieux par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

- En **2015**, des places en hébergement ont dû être accordées **en urgence** – et seulement après une forte **pression des parents (cf. témoignages)** - par le Conseil d'Etat et ouvertes à court terme pendant l'été. De plus, des projets d'hébergement et centre de jour sont prévus pour 2017-2018. Toutes ces places (au total une trentaine) seront grandement nécessaires et représenteront un coût qui devra être accepté par les décideurs. Mais cela ne concerne que l'hébergement : les ateliers doivent également pouvoir se développer.
- En effet, la situation actuelle des ateliers devient critique : la **sur-occupation** est chronique et les capacités d'accueil sont épuisées, en particulier dans les institutions du domaine handicap mental. Cette situation conduit à un blocage, et sans ouverture de nouvelles places il sera difficile d'accueillir de nouvelles personnes ! De nouveaux projets sont donc nécessaires pour garantir de nouvelles places.
- Aujourd'hui, une **vision** claire de la politique cantonale dans le domaine du handicap doit permettre de définir les besoins précis et la manière d'y répondre à l'avenir. Pour maintenir la qualité des prestations des personnes en situation de handicap dans ce canton, et affronter les défis de l'avenir, il faut se donner des moyens budgétaires suffisants. En effet, les potentiels d'économies dans les institutions ont été épuisés depuis 10 ans.

Nous encourageons dès lors tous les partenaires à s'engager dans une réelle prise en compte de ces besoins :

Le **Service de la prévoyance sociale** devrait ne pas sous-estimer les besoins réels et définir (puis communiquer) la planification des prestations pour les cinq prochaines années sur une base très réaliste des besoins des personnes en situation de handicap ;

Le **Conseil d'Etat** devrait s'appuyer sur cette base réaliste pour élaborer une planification financière suffisante, capable de répondre de manière adéquate à ces besoins ainsi que l'exige la LIPPI.

Pour conclure, INFRI souhaite que le **Grand Conseil** puisse soutenir ces demandes et défendre les prestations des institutions, afin que les personnes en situation de handicap ne soient pas laissées pour compte dans notre société et acquièrent ainsi le même droit à la dignité que le reste de la population.

Personnes de contact :

- Ursula Schneider Schüttel, présidente, 078 603 87 25
- Olivier Spang, secrétaire général, 026 424 76 24

22.06.2016